

2021_CT2_047

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Approbation du programme de travaux pour la réalisation du collecteur pluvial des Rigons à Plan de Campagne

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BOULAN Michel donne pouvoir à RUIZ Michel – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – FILIPPI Claude donne pouvoir à PAOLI Stéphane – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – MALLIÉ Richard donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à GOMEZ André – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – VENTRON Amapola donne pouvoir à SLISSA Monique – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GRANIER Hervé – JOISSAINS Sophie – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Zones d'activités

■ Séance du 11 février 2021

05_1_03

■ Approbation du programme de travaux pour la réalisation du collecteur pluvial des Rigons à Plan de Campagne

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, le Territoire du Pays d'Aix s'est engagé à réaliser les travaux prescrits par l'arrêté préfectoral du 11 avril 2011 portant autorisation au titre de l'article 214-3 du Code de l'Environnement concernant la réhabilitation du rejet d'eaux pluviales du bassin versant de la zone de Plan de Campagne.

L'arrêté sus-mentionné prévoit un phasage de ces travaux en 5 phases détaillé dans un schéma directeur d'assainissement pluvial. Le Territoire du Pays d'Aix a réalisé et poursuit actuellement la réalisation des travaux prescrits sur les 3 premières phases.

Le Territoire du Pays d'Aix souhaite désormais mener les travaux de réalisation du collecteur pluvial des Rigons à Plan de campagne prévu en phase 4 du schéma directeur d'assainissement pluvial.

L'étude de faisabilité réalisée en 2020, avait pour objectif de déterminer le tracé optimal du collecteur pluvial sur le chemin des Rigons de la ZA de Plan de Campagne et sur l'amorce du chemin des Pennes aux Pins, sur un linéaire de 415 mètres environ. Cette étude a permis d'aboutir à une proposition de programme de travaux qui s'établit comme suit :

Programme de travaux :

Aménagements hydrauliques :

- Dépose du cadre pluvial existant
- Réalisation des terrassements en tranchée

- Mise en œuvre d'un cadre pluvial enterré d'1 m² de section sur la totalité du linéaire de voirie depuis le pont des Rigons jusqu'au carrefour avec l'avenue Emile Barneoud et le chemin des Pennes aux Pins inclus
- reprise du raccordement du collecteur pluvial du chemin des Pennes aux Pins à l'extrémité aval du projet
- Remblaiement et réfection de structure de voirie.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 200 000 € HT.

Le coût global de l'opération y compris études et travaux s'élève à 1 300 000 € HT soit 1 560 000 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 28 janvier 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de prévoir la réalisation du collecteur prescrit par arrêté préfectoral.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de travaux pour la réalisation du collecteur pluvial des Rigons sur la Z.A. de Plan de Campagne sur la commune des Pennes-Mirabeau pour un montant de 1 300 000 € HT soit 1 560 000 € TTC, dont 1 200 000 € HT de travaux.

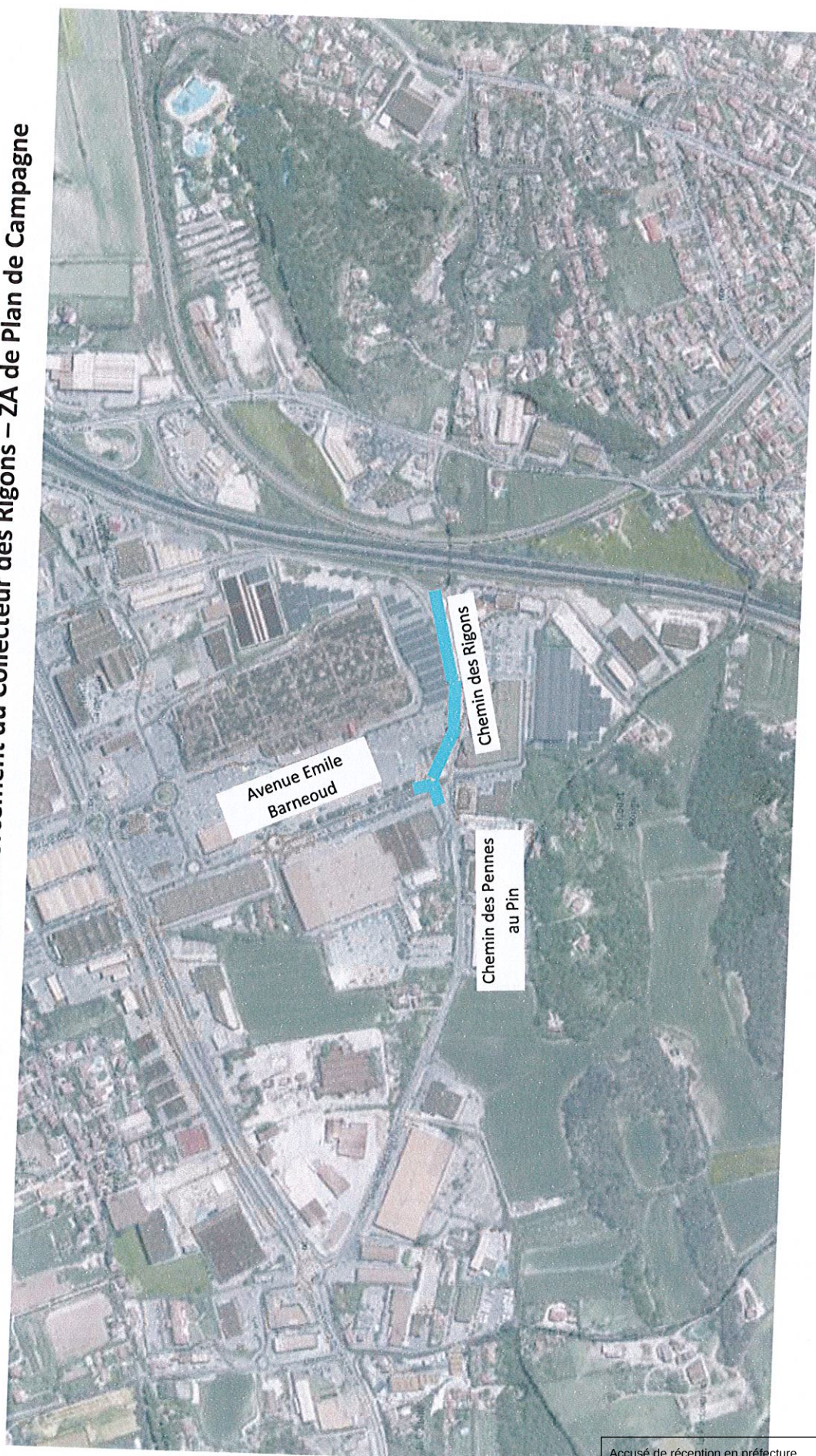
Article 2 :

Madame Le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget Territoire du Pays d'Aix, en section d'Investissement : nature 4581, fonction 61, sur l'autorisation de programme « réhabilitation des zones d'activités » créée au Conseil de Métropole du 18 février 2021.

Plan de situation de l'opération de renforcement du Collecteur des Rigons – ZA de Plan de Campagne



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210211-2021_CT2_047-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Approbation du programme de travaux pour la réalisation du collecteur pluvial des Rigons à Plan de Campagne

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **18 FEV. 2021**